

**Canada**  
**Province de Québec**  
**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Le 4 mai 2010**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-René-de-Matane tenue le lundi 3 mai 2010 à la salle de réunion au 178, avenue Saint-René.

Sont présents : Les conseillers Steeve Lavoie, Pascal Dufour, Ghyslain Lapointe, Dominic Côté et les conseillère Thérèse Gagnon et Nancy Paquet tous formant quorum sous la présidence du maire Sylvain Audit.

**1° Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 20 heures par le maire. Il y a récitation de la prière. Yvette Boulay, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

**2° Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**2010-89**

**RÉSOLUTION 2010-89**

Il est proposé par la conseillère Thérèse Gagnon d'adopter l'ordre du jour comme préparé et lu en laissant le point "Questions diverses" ouvert. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**3° Lecture et approbation du procès-verbal du 6 avril 2010**

La directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal du 6 avril 2010 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du Conseil municipal ayant reçue une copie .

**2010-90**

**Procès-verbal du 6 avril 2010**

**RÉSOLUTION 2010-90**

ATTENDU QUE lors de la dernière séance ordinaire du Conseil tenue le 6 avril 2010, les places étaient insuffisantes pour le public;

ATTENDU QU'il a été proposé par le maire de déplacer la tenue de la réunion à la salle communautaire;

ATTENDU QUE l'article 148.0 du Code municipal stipule que le secrétaire-trésorier donne un avis public à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour où l'heure n'est pas celui que prévoit le calendrier;

ATTENDU QUE lors de la séance du 6 avril 2010, le changement d'endroit s'est fait en non-conformité aux dispositions du Code municipal du Québec cités plus haut;

ATTENDU QUE compte tenu de ces faits, la séance tenue à la salle communautaire le 6 avril 2010 pourrait être déclarée illégale et qu'en conséquence les décisions contenues dans le procès-verbal de cette réunion ne peuvent être adoptées et approuvées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Steeve Lavoie d'adopter la présente résolution afin de rendre conforme au Code municipal toutes les décisions que le Conseil avait cru valable de bonne foi pour la partie réunion qui a été déplacée à la salle communautaire le 6 avril 2010. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-René-de-Matane tenue le mardi 6 avril 2010 à la salle de réunion au 178, avenue Saint-René.

Sont présents : Les conseillers Steeve Lavoie, Pascal Dufour, Dominic Côté, Ghyslain Lapointe et les conseillères Thérèse Gagnon et Nancy Paquet tous formant quorum sous la présidence du maire Sylvain Audit.

**1° Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 20 heures par le maire. Il y a récitation de la prière. Yvette Boulay, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

**2° Lecture et adoption de l'ordre du jour**

2010-54

**RÉSOLUTION 2010-54**

Il est proposé par la conseillère Dominic Côté d'adopter l'ordre du jour comme préparé et lu en laissant le point "Questions diverses" ouvert. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le maire Sylvain Audit constate que la salle est remplie à pleine capacité et suggère de se rendre au Centre communautaire pour tenir la séance.

2010-55

**RÉSOLUTION 2010- 55**

Il est proposé par le conseiller Ghyslain Lapointe de se rendre au Centre communautaire pour tenir la séance. Les conseillers Steeve Lavoie, Dominic Côté et la conseillère Thérèse Gagnon se prononcent contre. Les conseillers Pascal Dufour, Ghyslain Lapointe et la conseillère Nancy Paquet se prononcent pour. Le maire Sylvain Audit vote pour se rendre au Centre communautaire. ADOPTÉE MAJORITAIREMENT.

La séance reprend vers les 20 h30.

**3° Lecture et approbation des procès-verbaux du 1<sup>er</sup>, 17, 23 et 26 mars 2010**

La directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose les procès-verbaux du 1<sup>er</sup>, 17, 23 et 26 mars 2010 et demande simultanément dispense de lecture. Les membres du Conseil municipal ont reçu une copie.

2010-56

**Procès-verbal du 1<sup>er</sup> mars 2010**

**RÉSOLUTION 2010-56**

Il est proposé par le conseiller Steeve Lavoie d'approuver le procès-verbal du 1er mars 2010 tel que rédigé. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2010-57

**Procès-verbal du 17 mars 2010**

**RÉSOLUTION 2010- 57**

Il est proposé par la conseillère Nancy Paquet d'approuver le procès-verbal du 17 mars 2010 tel que rédigé. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-58

**Procès-verbal du 23 mars 2010**

**RÉSOLUTION 2010- 58**

Il est proposé par la conseillère Thérèse Gagnon d'approuver le procès-verbal du 23 mars 2010 tel que rédigé. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-59

**Procès-verbal du 26 mars 2010**

**RÉSOLUTION 2010-59**

Il est proposé par le conseiller Ghyslain Lapointe d'approuver le procès-verbal du 26 mars 2010 tel que rédigé. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4° Période de questions**

**5° Adoption des salaires des fonctionnaires et des élus municipaux pour l'exercice financier 2010**

2010-60

**RÉSOLUTION 2010- 60**

Il est proposé par la conseillère Thérèse Gagnon:

QUE le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane adopte les salaires des fonctionnaires et des élus municipaux pour l'exercice financier 2010. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**6° Nomination des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme**

2010-61

**RÉSOLUTION 2010-61**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du règlement numéro 2008-05, règlement créant le Comité Consultatif d'Urbanisme, le Conseil municipal nomme les membres du Comité par résolution, en vertu de l'article 3 intitulé « Composition du comité »;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 4 intitulé « Termes d'office des membres du comité » fixe la durée du mandant des membres du comité;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2010-07 ne mentionne pas de terme d'office;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Steeve Lavoie :

**QUE** le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane annule la résolution 2010-07;

**QUE** le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane nomme les conseillers municipaux Dominic Côté et Steeve Lavoie ainsi que madame Jeanne-Aimée Paquet, messieurs Carol Levasseur et Serge Fillion, membres du Comité Consultatif d'Urbanisme pour une période de deux ans, soit jusqu'à la séance de mars 2010, de plus le maire Sylvain Audit fait partie du comité en vertu de l'article 3 dudit règlement. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 2010-62**      **7° O.M.H. - remboursement des frais de salle**  
**RÉSOLUTION 2010-62**  
**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil d'administration de l'O.M.H. a réservé le Centre communautaire pour tenir deux séances d'une durée d'une heure :
- CONSIDÉRANT QUE** des frais de trente-cinq dollars ont été chargés à chaque séance de décembre 2009;
- CONSIDÉRANT QU'**une demande de remboursement des frais a été déposée le 6 avril 2010;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Dominic Côté :
- QUE** le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane rembourse le montant de soixante-dix dollars au Conseil d'administration de l'O.M.H. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 2010-63**      **8° Assurance générale- modifications**  
**RÉSOLUTION 2010- 63**  
**CONSIDÉRANT QUE** les assurances générales ont été payées sans apporter les modifications requises au dossier, suite à la vente du garage municipal, l'entrepôt et la diminution de protection pour l'ancienne caserne devenue entrepôt;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Thérèse Gagnon :
- QUE** le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les modifications auprès de la firme d'assurance. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 2010-64**      **9° Ministère du Revenu- Retenues et cotisations de l'employeur**  
**RÉSOLUTION 2010-64**  
**CONSIDÉRANT QUE** des pénalités et intérêts ont été versés au ministère du Revenu pour les paiements versés en retard;
- CONSIDÉRANT QUE** lors de l'émission des T4, Relevé 1 et des sommaires, les périodes de fin d'année n'ont pas coordonnées avec les fins de mois pour les remises;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Steeve Lavoie :
- QUE** le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière a récupéré les pénalités, intérêts et tout autre montant. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 2010-65**      **10° Demande de délai**  
**RÉSOLUTION 2010-65**  
Il est proposé par le conseiller Pascal Dufour de remettre le dossier à la prochaine séance. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 2010-66**      **11° Centre du camion J.L.- Réclamation**  
**RÉSOLUTION 2010-66**  
**CONSIDÉRANT** la lettre recommandée adressée au maire pour éclaircir les divulgations de la lettre envoyée par la municipalité (résolution 2010-44);
- CONSIDÉRANT QUE** les dépenses doivent être autorisées par résolution du Conseil municipale;
- CONSIDÉRANT QU'**aucune résolution n'a été adoptée;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pascal Dufour :
- QUE** le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane ne paie pas cette facture. La conseillère Thérèse Gagnon se prononce pour payer. **ADOPTÉE MAJORITAIREMENT.**

## 12° ADMQ

### 12.1 Congrès 2010

2010-67

#### RÉSOLUTION 2010- 67

Il est proposé par le conseiller Dominic Côté d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à s'inscrire au Congrès 2010 qui aura lieu à Québec, les 19, 20 et 21 mai 2010. Attendu que les frais d'inscription, d'hébergement et de transport sont à la charge de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec puisque la directrice générale et secrétaire-trésorière étant directrice de la zone 12 Bas-Saint-Laurent. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 12.2 Formation

2010-68

#### RÉSOLUTION 2010- 68

Il est proposé par le conseiller Dominic Côté d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à s'inscrire à la formation « Les lois municipales : comment s'y retrouver et Réussir les séances du conseil » qui aura lieu à Matane le jeudi 6 mai 2010, à la formation « L'encadrement juridique des rôles et responsabilités du directeur générale » qui aura lieu à Matane le mardi 8 juin 2010 et à la formation de l'appel d'offres au respect des modalités contractuelles qui aura lieu à Rimouski le jeudi 21 octobre 2010. Le coût est de deux cent quinze dollars (215\$), taxes en sus, pour les formations du 6 mai et 8 juin 2010 et comprenant les dîners. Le coût pour la formation du 21 octobre est de cent quatre-vingt-cinq dollars (185\$), taxes en sus, un rabais membre sera émis pour cette formation au montant de cent quatre-vingt cinq dollars (185\$), taxes en sus. Les frais de déplacement sont à la charge de la municipalité. Le Conseil municipal autorise le paiement. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 13° Retour au travail de l'employé Réginald Bernier

2010-69

#### RÉSOLUTION 2010-69

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de prévoir le retour au travail de l'employé municipal Réginald Bernier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Nancy Paquet :

**QUE** le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane autorise le retour au travail à temps plein de l'employé municipal Réginald Bernier le 18 avril 2010;

**QUE** l'employé pour la saison hivernale Donald Parent termine le samedi 1er mai 2010. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 14° Retour au travail de l'employé Patrick Jean Michaud

2010-70

#### RÉSOLUTION 2010-70

Il est proposé par le conseiller Steeve Lavoie :

**QUE** le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane accepte le retour au travail de l'employé Patrick Jean Michaud pour le 18 avril 2010 dans le cadre du programme Sphère Québec. Le programme couvre en entier le salaire et les avantages sociaux. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 15° Commission d'accès à l'information du Québec- Désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités en vertu de la Loi

Le maire Sylvain Audit signe le formulaire de désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Le formulaire sera envoyé à la Commission d'accès à l'information du Québec.

## 16° Roche ltée- Groupe conseil- Réclamation

2010-71

#### RÉSOLUTION 2010-71

**CONSIDÉRANT** la réclamation de la firme Roche, ingénieurs-conseils;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Dominic Côté de mandater l'avocat Jean-Pierre Chamberland pour agir au nom de la municipalité de Saint-René-de-Matane dans ce dossier. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 17° Carrière et sablière- Règlement

2010-72

#### RÉSOLUTION 2010-72

Il est proposé par le conseiller Steeve Lavoie d'envoyer une lettre de rappel à l'exploitant de la carrière et de sablière en opération sur la route Dufour pour qu'il fournisse à la

municipalité de Saint-René-de-Matane la déclaration de l'exploitant de carrière et de sablière sur le formulaire approprié. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 18° **Autorisation de transfert d'argent du règlement d'emprunt temporaire au compte des opérations courantes.**  
**2010-73** **RÉSOLUTION 2010-73**  
Il est proposé par le conseiller Steeve Lavoie :
- QUE** le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière à effectuer le transfert d'argent de l'emprunt temporaire, règlement numéro 2009-06 concernant l'établissement des plans et devis, y compris la réalisation des études préliminaires nécessaires à cette fin, pour la réalisation du projet d'assainissement des eaux usées, comportant un emprunt de 622 000\$ remboursable en vingt ans au compte d'opération courantes de la municipalité de Saint-René-de-Matane. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
- 19° **Compte rendu de la séance du 22 mars 2010 du Comité Consultatif d'Urbanisme**  
Le conseiller Steeve Lavoie, membre du Comité Consultatif d'Urbanisme donne un compte rendu de la séance du 22 mars 2010.
- 2010-74** **RÉSOLUTION 2010-74**  
**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure de monsieur Berthier Fortin pour la propriété située au 305, route rue Chassé, Saint-René-de-Matane, lot 5-24, Rg Nord Est de la rivière Matane, canton Tessier;
- CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure est pour permettre une marge de recul latéral inférieur à 1,50 m permettre qu'un bâtiment complémentaire soit annexé par la toiture;
- CONSIDÉRANT QUE** monsieur Fortin désire transformer sa maison en construisant un vestibule, la toiture de ce dernier irait rejoindre celle du garage existant qui est à +/- 0,60 m de la limite latérale de la propriété. Or, un bâtiment principal doit être implanté à une distance de 3,00 m minimal des limites latérales de la propriété et la somme des marges latérales minimales est de 4,50m ;
- CONSIDÉRANT QUE** cette demande de dérogation mineure ne cause préjudice à qui que ce soit;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Dominic Côté d'accorder la demande de dérogation mineure telle que demandée par monsieur Berthier Fortin. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
- 20° **Monsieur Denis Béland- Bris d'une boîte aux lettres**  
**2010-75** **RÉSOLUTION 2010-75**  
Il est proposé par le conseiller Pascal Dufour de demander à l'employé municipal Donald Parent de une estimation des coûts de réparation de la boîte aux lettres et du poteau. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
- 21° **Formation pour les élus**  
**2010-76** **RÉSOLUTION 2010-76**  
Il est proposé par le conseiller Dominic Côté :
- QUE** le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane s'inscrive au complet à une formation donnée par l'avocat Daniel Bouchard sur le rôle et responsabilités des élus ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
- 22° **Conférence régionale 2010**  
**2010-77** **RÉSOLUTION 2010-77**  
Il est proposé par le conseiller Ghyslain Lapointe d'autoriser l'inscription des employés municipaux Réginald Bernier et Donald Parent à la 33<sup>e</sup> conférence régionale qui aura lieu à Matane le jeudi 13 mai 2010. Les frais d'inscription sont de cent cinq dollars (105\$) par personne, taxes incluses, comprenant le dîner et le souper. Les frais d'inscription et de transport sont à la charge de la Municipalité. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 23° **Date d'embauche de monsieur Rémi Martel à titre de lieutenant**  
**2010-78** **RÉSOLUTION 2010-78**  
Il est proposé par la conseillère Nancy Paquet;

QUE le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane avise le service de sécurité incendie de la MRC de Matane, de la nomination de monsieur Rémi Martel à titre de lieutenant le 15 août 2005. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2010-79**      **24° Centre communautaire- Bris**  
**RÉSOLUTION 2010-79**

Il est proposé par le conseiller Dominic Côté :

QUE le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane demande à l'employé municipal Donald Parent de faire une estimation des bris survenus au Centre communautaire lors d'une soirée organisée par la technique de comptabilité et gestion du Cegep de Matane. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**25° Achat d'outils**

La soumission pour l'achat d'outils date du 10 novembre 2009. Une nouvelle soumission sera demandée. Le dossier est remis à la prochaine séance.

**2010-80**      **26° Municipalité de Les Méchins- demande d'appui**  
**RÉSOLUTION 2010-80**

Considérant que le projet du parc éolien de Les Méchins est présentement compromis par l'abandon du projet par Cartier Énergie;

Considérant que le projet estimé à plus de 200 millions de dollars avait été accepté par Hydro-Québec lors du premier appel d'offres pour l'achat de 100 MW d'énergie éolienne;

Considérant que ce projet aurait permis à la municipalité de Les Méchins de recevoir des redevances considérables (plus de \$ 100 000 annuellement);

Considérant que ces redevances auraient permis à la municipalité de pouvoir offrir des services plus adéquats à nos citoyens et citoyennes;

Considérant que la municipalité de Les Méchins fait partie des municipalités les plus dévitalisées du Québec;

Considérant que notre économie est très précaire et que nos contribuables sont taxés à un niveau très élevé;

Considérant que l'abandon du projet du parc éolien est catastrophique pour une petite municipalité comme la nôtre comptant environ 1 100 habitants;

Considérant que les petites municipalités de notre région ne sont pas souvent favorisées par l'apport de nouveaux revenus provenant des paliers gouvernementaux.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Thérèse Gagnon :

Que la municipalité de Les Méchins demande à M. Jean Charest premier ministre du Québec et à Mme Nathalie Normandeau, vice première ministre et ministre des Ressources Naturelles que de nouveaux appels d'offres soient effectués pour le projet éolien de 150 MW à Les Méchins.

Que la municipalité de Les Méchins demande l'appuie de M. Pascal Bérubé député de Matane, de la M.R.C. de Matane, des municipalités de la M.R.C. de Matane, de la Table des Préfets du Bas-Saint-Laurent, de la Conférence Régionale des Élus du B.S.L. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2010-81**      **27° Club Dynamique**  
**RÉSOLUTION 2010-81**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane a rencontré le 17 mars 2010 des membres du Conseil d'administration du Club Dynamique afin de leur offrir la possibilité de transférer à la municipalité le bâtiment de la patinoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-René-de-Matane en assumerait les coûts d'électricité, de téléphone et d'entretien du bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club Dynamique a accepté l'offre du Conseil municipal de Saint-René-de-Matane (lettre du 18 mars 2010 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Thérèse Gagnon;

**QUE** le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane reprenne le bâtiment à sa charge et effectue l'entretien au même titre que les autres bâtiments de la municipalité. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2010-82**      **28° Désignation de la personne responsable de la gestion des cours d'eau de la municipalité de Saint-René-de-Matane et son remplaçant**  
**RÉSOLUTION 2010-82**

**CONSIDÉRANT QU'**une mise à jour de la liste des personnes responsables et désignées par le Conseil de la MRC de Matane pour qu'elles exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales est nécessaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les services offerts par le personnel de la municipalité sont fournis aux mêmes conditions que celles prévues actuellement, à savoir que tous les coûts sont assumés par la municipalité pour les interventions sur son territoire et qu'un rapport des interventions est transmis à la MRC de Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** ces désignations sont temporaires, soit jusqu'à ce qu'une entente relative à la gestion des cours d'eau prévue à l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales intervienne entre la MRC et les municipalités locales;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Thérèse Gagnon :

**QUE** le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane nomme l'employé municipal Réginald Bernier, personne responsable de la gestion des cours d'eau et son remplaçant, l'employé municipal Donald Parent, afin qu'ils exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**29° Compte rendu de la séance ordinaire de mars 2010 de la MRC de Matane**

Le maire Sylvain Audit donne un compte rendu de la séance ordinaire de mars 2010 de la MRC de Matane.

**30° Compte rendu de la séance ordinaire de mars 2010 de la Sogerm**

Le maire Sylvain Audit n'est pas allé à la séance ordinaire de mars 2010 de la Sogerm.

**2010-83**      **31° Approbation des comptes à payer et des chèques et des salaires émis de la Municipalité de Saint-René-de-Matane**  
**RÉSOLUTION 2010-83**

Il est proposé par la conseillère Thérèse Gagnon ;

**QUE** le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de cent soixante et un mille quatre cent quatre-vingt-neuf dollars et quarante quatre cents (161 429,44\$), la liste des chèques émis au montant de deux mille neuf cent quatorze dollars et soixante et dix-neuf cents (2 914,19\$) et les salaires payés au montant de six mille huit cent trois dollars et vingt-trois cents (6 803,23\$) au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane représentant un grand total de cent soixante et onze mille cent trente-six dollars et quatre-vingt-six cents (171 146,86\$).

**QUE** ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2010-84**      **32° Questions diverses**  
**32.1 BPR- suivi du projet**  
**RÉSOLUTION 2010-84**

**CONSIDÉRANT** le projet d'égout du Ruisseau-Gagnon et la réfection de la route 195;

**CONSIDÉRANT QU'**un stationnement est prévu en face du site de traitement;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports est disposé à défrayer l'ensemble des coûts attribuables la construction du stationnement incluant le déplacement des haubans;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère demande à ce que le stationnement soit, par la suite, considéré comme une infrastructure municipale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Dominic Côté :

**QUE** Conseil municipal de Saint-René-de-Matane confirme qu'il prend en charge le stationnement aménagé face au site de traitement. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**32.2 Ancien garage**

La conseillère Thérèse Gagnon s'informe du déménagement du garage vendu.

**32.3 Camion de pompier**

La conseillère Thérèse Gagnon s'informe sur les camions stationnés sur le terrain municipal à l'entrée de la municipalité.

**2010-85**

**RÉSOLUTION 2010-85**

Il est proposé par le conseiller Pascal Dufour :

**QUE** le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane demande au directeur du service incendie monsieur Jimmy Marceau de venir à la prochaine séance du conseil municipal expliquer le schéma de sécurité incendie. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**32.4 Codel**

Le conseiller Dominic Côté rappelle la date de la rencontre du Comité local de développement.

**32.5 Démission de la secrétaire adjointe**

Le maire Sylvain Audit dépose la lettre de démission de la secrétaire adjointe.

La conseillère Nancy Paquet demande pour s'absenter à 10h15, elle reprend son poste à 10h19.

**32.6 Agent immobilier**

Le maire dépose une lettre d'un agent immobilier.

**32.7 Ponceau chemin de la Réserve-Faunique**

Le maire Sylvain Audit fait état qu'un ponceau coule dans le chemin. Des vérifications seront effectuées auprès du Ministère des Transports.

**32.8 Glissière de sécurité**

La glissière de sécurité a été endommagée par un camion. Une vérification sera faite avec les assureurs de la municipalité et la Sûreté du Québec.

**32.9 Réseau égout**

Rencontre à prévoir.

**2010-86**

**32.10 Mise en candidature – secrétaire adjointe**

**RÉSOLUTION 2010-86**

Il est proposé par la conseillère Thérèse Gagnon :

**QUE** le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière à faire publier un offre d'emploi dans le journal de la Matanie. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**32.11 Samson Bélair Deloitte et Touche**

Une rencontre est prévue pour le lundi 12 avril 2010.

**32.12 MTQ- Rencontre avec le ministre délégué**

Le dossier est à suivre.

**2010-87**

**32.13 Signature des effets bancaires**

**RÉSOLUTION 2010-87**

Il est proposé par le conseiller Steeve Lavoie :

**QUE** le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane autorise le maire Sylvain Audit et la directrice générale / secrétaire-trésorière Yvette Boulay, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tous les documents et effets bancaires nécessaires à l'administration générale, en remplacement de madame Joyce Bérubé. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**32.14 Situation du maire**

Le maire Sylvain Audit dépose une lettre aux conseillers leur expliquant son rôle. Cette lettre sera déposée aux archives.

**33° Questions du public**

Le Conseil municipal entend et répond aux questions du public.

**34° Levée de la séance**

**2010-88**

**RÉSOLUTION 2010-88**

Il est proposé par le conseiller Dominic Côté de lever la séance, l'ordre du jour et les questions du public étant épuisés. Et la séance est levée à 11 heures 54. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

Le maire Sylvain Audit n'accepte pas le procès-verbal. Il demande d'apporter les corrections suivantes :

Résolution 2010-61 inscrire : soit jusqu'à la séance de mars 2012;

Résolution 2010-63, ajouté le nom de l'assureur « La Mutuelles des Municipalités du Québec »;

Ajouté le nom de la secrétaire adjointe qui a démissionné « madame Joyce Bébubé;

Ajouté que le maire a déposé une lettre d'avocat adressée à la directrice générale et secrétaire-trésorière par madame Joyce Bérubé

Ajouté à la résolution 2010-86, parution dans le journal la Matanie, édition du 20 avril 2010 pour le poste de secrétaire adjointe.

Le maire Sylvain Audit constate qu'il a beaucoup trop de personnes pour la capacité de la salle et demande de déménager la séance au Centre communautaire.

**RÉSOLUTION 2010-91**

Il est proposé par le conseiller Dominic Côté d'ajourner la séance ordinaire du 3 mai 2010 au lundi 10 mai 2010 à 20 heures au Centre communautaire situé au 2, rue de la Fabrique, Saint-René-de-Matane. Un avis public sera affiché dans les endroits suivants, à la caisse populaire et au bureau municipal. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

.....  
**Sylvain Audit, maire**

**YB/yb**

.....  
**Yvette Boulay, g.m.a.**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**